

FLASH Spécial n°2-2017 : GDON du Bourgeois

Groupement cantonal de Défense contre les Organismes Nuisibles de la vigne

Stratégie de lutte aménagée 2017 contre la cicadelle de la Flavescence Dorée

Bourg, le 25 juillet 2017

1. Première semaine de relevé de piégeage

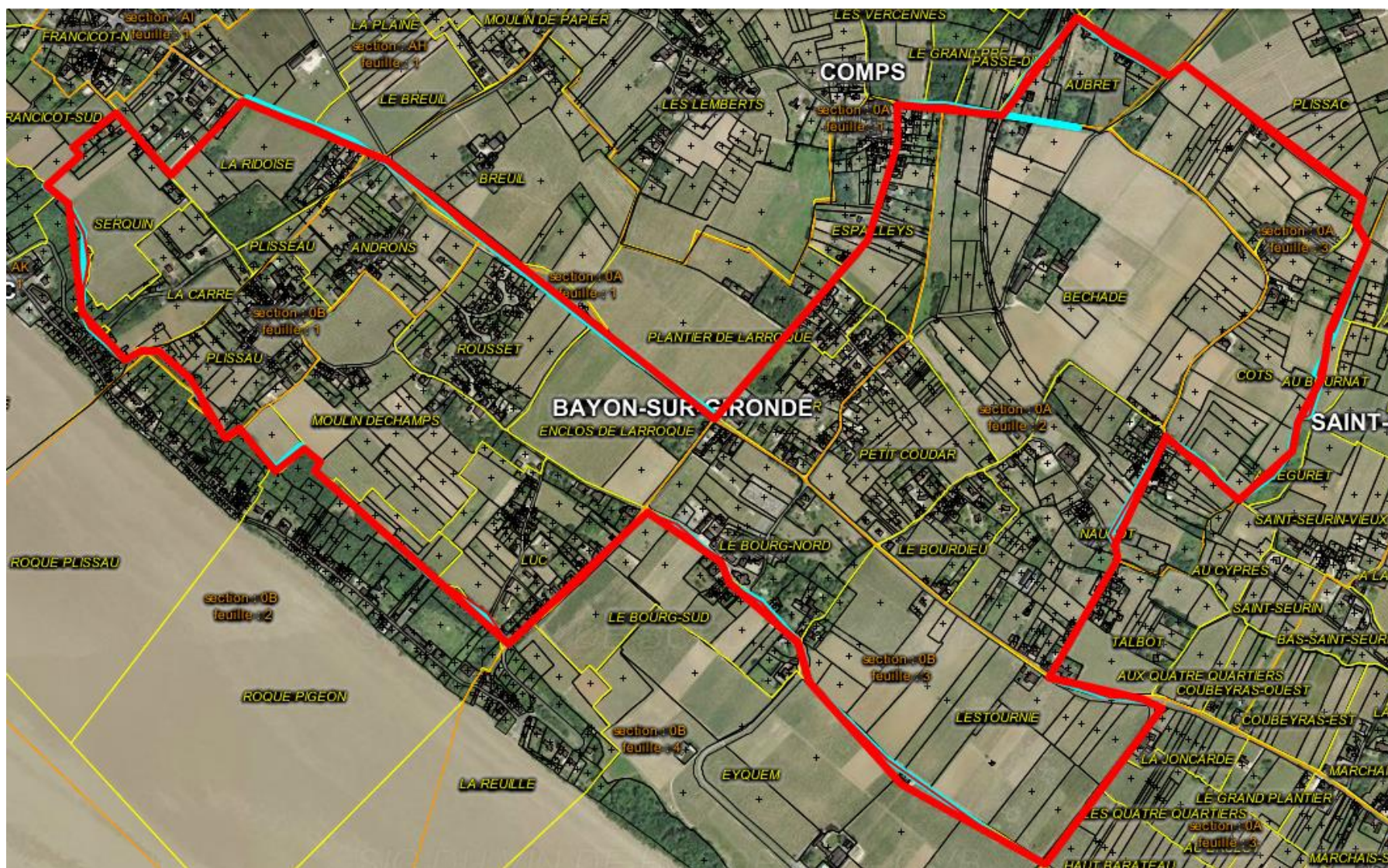
Plus de 150 pièges jaunes triangulés ont été disposés sur les 15 communes du territoire du GDON du Bourgeois par Jean-Luc LECONTE, employé par le GDON pour surveiller les niveaux de population de cicadelles de la Flavescence Dorée (*Scaphoideus titanus*) sur le secteur. Ces pièges seront relevés durant 4 semaines consécutives (du 18 juillet au 8 août) afin de ne déclencher des traitements adulticides que si nécessaire.



Suite aux premiers relevés effectués semaine 29, 5 pièges dépassent le seuil de piégeage de 3 cicadelles fixé par le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

Les secteurs à traiter, obligatoirement avant le 23 août (attention aux délais avant récolte), sont les ceux en pages suivantes :

1. BAYON (limite Gauriac) :



2. ST CIERS DE CANESSE :



2. Rappel des modalités de traitements par commune

Le nombre de traitements a été défini pour chaque commune en fonction de son historique de contamination et des prospections réalisées. Voici les communes concernées par un **éventuel** aduicide, en fonction des résultats du piégeage (du 18 juillet au 10 août 2017)

Commune	Nb traitements obligatoires en 2017	
	1 traitement larvicide obligatoire + 1/0 traitement aduicide (selon piégeage)	Pas de traitement obligatoire
BAYON SUR GIRONDE	Commune entière	
BOURG	Commune entière	
COMPS	Commune entière	
GAURIAC	Commune entière	
LANSAC	Commune entière	
MOMBRIER	1 zone concernée (cf carte 1 en annexe)	reste de la commune
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	Commune entière	
PUGNAC	1 zone concernée (cf carte 2 en annexe)	reste de la commune
SAINT-TROJAN		Commune entière
SAINT-CIERS-DE-CANESSE	1 zone concernée (cf carte 3 en annexe)	reste de la commune
SAINT-SEURIN-DE-BOURG	Commune entière	
SAMONAC	1 zone concernée (cf carte 4 en annexe)	reste de la commune
TAURIAC	Commune entière	
TEUILLAC		Commune entière
VILLENEUVE	Commune entière	

NB : Par rapport à une lutte classique en l'absence de GDON (commune contaminée à 3 traitements, commune limitrophe à 1 traitement), le protocole de lutte aménagée en 2017 permet une économie de traitement de 30 à 67% (en fonction des déclenchements liés aux résultats de piégeage).

Rappel : si vous êtes utilisateur de Pyrevert, en zone de traitement 1+1 vous avez dû réaliser 3 passages de Pyrevert. (voir Flash Spécial du 16 mai 2017 du GDON du Bourgeois)

Nous vous rappelons que ce produit est photosensible et doit être utilisé seul en début ou fin de journée.

3. Contrôle des traitements

Dans le cadre de la lutte obligatoire, les spécialités insecticides et leurs dosages doivent être homologués contre la cicadelle de la Flavescence Dorée (voir la [liste des produits homologués](#)).

Le registre phytosanitaire doit être tenu à jour avec la parcelle traitée, la surface concernée, la date de traitement, le produit utilisé et la dose employée.

Les justificatifs d'achat des produits doivent également être tenus à disposition en cas de contrôles. Des analyses de résidus de produits sur feuilles pourront être réalisés par le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) pour vérifier que les traitements ont été appliqués.

4. Prospection

Le GDON embauche cette année à nouveau 8 saisonniers, qui seront formés par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), pour prospecter l'ensemble des communes du canton et repérer les pieds atteints de Flavescence Dorée afin de procéder à leur arrachage.

La prospection se déroulera au mois d'août et l'ensemble des communes sera prospecté, certaines en totalité d'autres en partie, soit 1 900 ha environ.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil quand vous les croiserez dans vos parcelles.

Protocole :

Les pieds douteux seront marqués à la rubalise jaune floquée « GDON du Bourgeais » pour éviter les risques de confusion avec de la rubalise rouge et blanche utilisée par d'autres organismes :

**GDON
DU BOURGEOIS**

puis des feuilles symptomatiques seront envoyées en laboratoire pour être analysées et confirmer/infirmier la présence du phytoplasme des jaunisses de la vigne (Flavescence Dorée et Bois Noir)

Une fois le diagnostic validé les pieds seront marqués à la peinture.

5. Gestion des friches viticoles

Le GDON du Bourgeais déplore la présence de friches viticoles et repousses de porte-greffes sur le territoire, qui sont des réservoirs à cicadelles et représentent un danger sanitaire pour les vignes à proximité.

Les références cadastrales sont recensées et signalées à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine (DRAAF-Aquitaine) qui procède à la recherche des propriétaires des parcelles.

L'équipe du GDON fait tout son possible pour accélérer les procédures administratives et procéder à l'arrachage de ces friches.

**Restez vigilants, les relevés de piégeage ont lieu durant 4 semaines
consécutives
Prochain Flash le 31 juillet**

*Le GDON du Bourgeais organise la lutte contre la Flavescence Dorée
sur 15 communes autour de Bourg soit 4 000 ha de vignes environ dont 3 AOC concernées :
AOC Côtes de Bourg, AOC Blaye Côtes de Bordeaux, AOC Bordeaux-Bordeaux Supérieur ainsi que
toute parcelle de vigne située dans le canton et revendiquée en IGP ou VSIG).*

Pour toute autre commune (du Blayais), contactez le GDON des Bordeaux : s.bentejac@gdon-bordeaux.fr

**GDON du Bourgeais – 1 place de l'Eperon 33710 Bourg-sur-Gironde
Tél. : 05.57.94.80.24 – Fax : 05.57.94.80.29 – Mail : gdondubourgeais@orange.fr**